

Rapport de la Réunion du Groupe de Travail sur la Faune Sauvage de l'OMSA

Original: Anglais (EN)

14 – 17 juin 2022
Paris, France



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Preparedness and Resilience
Department

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

1. Résumé

Le Groupe de travail sur la faune sauvage (ci-après 'Groupe de travail') s'est réuni du 14 au 17 juin 2022 au Siège de l'Organisation mondiale de la santé animale à Paris, France.

Pour répondre au principe fondamental de transparence de l'OMSA, la manière dont le système 'Epidemic Intelligence from Open Sources' (EIOS) pourrait être utilisé pour suivre les épisodes de maladies de la faune sauvage ainsi que l'évolution du projet Quick Win ont été présentées au Groupe de travail. Celui-ci a fait ses commentaires sur le projet de document relatif aux mécanismes permettant de soutenir les Membres dans leur gestion des événements affectant la faune sauvage. Le Groupe de travail avait également une question spécifique concernant la santé des animaux sauvages aquatiques.

Le Groupe de travail a été informé et a fait des recommandations concernant la session de l'OMSA qui sera organisée durant la Conférence de la Wildlife Disease Association agendée en juillet 2022 aux Etats-Unis et il a émis des recommandations pour une collaboration future entre l'OMSA et la WDA. Le Groupe de travail a discuté des différentes opportunités et des bénéfices que pourrait représenter l'organisation, par l'OMSA, d'une manifestation parallèle pendant la 19^e session de la Conférence des Parties à la CITES dans le but d'expliquer aux délégués des Parties la nécessité de permettre des mouvements internationaux rapides pour les échantillons diagnostics et il a émis quelques suggestions sur la manière de faire avancer ce dossier.

Le Groupe de travail a discuté et fait des recommandations pour la mise sur pied du Réseau de Centres collaborateurs qui travaillent sur la faune sauvage et a reçu un état des lieux sur le réseau des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage.

Le Groupe de travail a été informé de l'évolution du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage et il a émis des recommandations pour sa mise en œuvre. Le Groupe de travail a accepté de participer et d'apporter une vision stratégique aux différentes activités du Service de renforcement des capacités dédiées à la faune sauvage.

Enfin, le Groupe de travail a traité trois sujets supplémentaires lors de sa réunion : la variole du singe, le Fonds d'affectation multi-donateurs pour la biodiversité et la santé ainsi que l'influenza aviaire.

2. Ouverture

La réunion du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage (ci-après « Groupe de travail ») s'est tenue du 14 au 17 juin 2022 au Siège de l'OMSA à Paris, France et a été présidée par le Docteur William Karesh.

La Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OMSA, a souhaité la bienvenue à ses membres et les a remerciés de contribuer à faire avancer les programmes de l'OMSA pour la santé animale ainsi que les programmes Une seule santé, notamment en obtenant le soutien des Membres de l'OMSA et de ses partenaires internationaux. Elle a souligné l'importance stratégique de la préparation aux pandémies. Elle a expliqué que, maintenant que l'équipe et les programmes de l'OMSA dédiés à la faune sauvage avaient pris de l'ampleur, elle comptait sur les conseils du Groupe de travail concernant les orientations stratégiques futures.

3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

La Docteure Marcela Uhart a été nommée rapporteur pour cette réunion. L'ordre du jour et la liste des participants figurent aux Annexes I et II respectivement.

4. Feedback des réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales, de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et des Groupes *ad hoc* correspondants

La Commission scientifique pour les maladies animales n'a pas été en mesure de finaliser l'examen du document concernant la vaccination des animaux sauvages de haute valeur pour la conservation ; elle y procédera lors sa prochaine réunion.

4.1 Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement

La Docteure Tiggry Grillo a informé le Groupe de travail sur l'état des travaux du Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement. Elle a résumé les deux dernières réunions du Groupe (décembre 2021 et janvier 2022) et a présenté le projet de lignes directrices et de bonnes pratiques pour réduire le risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe de travail a fait ses observations sur ce projet de lignes directrices. Elle a relevé que l'objectif était de finaliser ces lignes directrices d'ici septembre 2022, afin qu'elles soient disponibles à la fin de l'année.

Les rapports des deux réunions virtuelles du Groupe qui se sont tenues en décembre 2021 et en janvier 2022 ont été approuvés et figurent aux Annexes III et IV.

5. Information sur les maladies

Le Docteur Paolo Tizzani représentait le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OMSA et la Docteure Grillo le Service de la préparation et de la résilience de l'OMSA.

5.1. Le système 'Epidemic Intelligence from Open Sources'

Le Docteur Tizzani a présenté la manière dont le système 'Epidemic Intelligence from Open Sources' (EIOS) pourrait être utilisé pour suivre les épisodes de maladie de la faune sauvage (morbidité / mortalité inhabituelles, maladies non listées par l'OIE comprises). Le Docteur Tizzani prévoit de mettre sur pied un mécanisme qui fournirait et distribuerait à une liste de souscripteurs un rapport mensuel d'informations globales compilées sur les événements inhabituels de morbidité ou de mortalité dans la faune sauvage. Ce mécanisme devrait être en place d'ici septembre 2022. L'étape suivante consisterait à améliorer la capacité du système EIOS à détecter les événements inhabituels et les maladies émergentes dans la faune sauvage, à définir les sources pertinentes à inclure et à identifier les langues supplémentaires à couvrir dans le moteur de recherche.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail sera mis à contribution pour les étapes suivantes, notamment en ce qui concerne les sources à inclure et les catégories / mots clés à intégrer pour les recherches.
- L'OMSA constituera une équipe pour le Groupe de travail sur la faune sauvage dans EIOS et fournira à ses membres une formation spécifique sur l'utilisation du système.

5.2. Point sur le projet Quick Win pour la notification des maladies de la faune sauvage

La Docteure Grillo a fait le point sur le projet Quick Win pour le Groupe de travail. Elle a présenté un document élaboré dans le cadre de ce projet et destiné à l'information des Points focaux de l'OMSA pour la faune sauvage qui explique quoi, pourquoi, où et comment notifier. Elle a également présenté le plan de travail de ce projet dont les prochaines étapes sont la phase de test (interne et externe), la phase de formation (interne et externe), la validation de la visualisation des données, la procédure de notification et enfin le lancement de l'initiative.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail a émis ses commentaires à propos de ce projet et a offert son soutien pour la formation correspondante des Points focaux nationaux pour la faune sauvage.

6. Session de l'OMSA lors de la Conférence de la Wildlife Disease Association (WDA) (juillet 2022)

Le Groupe a été informé du programme provisoire de la conférence, dont la session de l'OMSA, et des réunions de travail entre les représentants de la WDA et de l'OMSA. Le Groupe de travail a fait ses commentaires et les ordres du jour provisoires de la session de l'OMSA ainsi que des réunions de travail ont été finalisés.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail a estimé qu'un accord de collaboration entre l'OMSA et la WDA était souhaitable et a défini des actions concrètes.

7. Point sur la mise en œuvre du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage

Le point a été fait sur le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail a estimé souhaitable d'aligner son plan de travail sur le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage ainsi que de conseiller et d'analyser les activités du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Ceci inclurait :
 - De structurer les discussions et les points à l'ordre du jour pour les réunions futures du Groupe de travail autour de ce Cadre afin de s'assurer que les efforts du Groupe de travail contribuent aux objectifs et aux activités définies dans ledit Cadre.
 - De soutenir une amélioration et une actualisation continues dudit Cadre et d'apporter son soutien au développement approfondi de plans, de rendus, au suivi et à l'évaluation, tout en gardant à l'esprit la nécessité de tenir compte des résultats souhaités avant que les activités ne soient lancées. Le Groupe de travail a proposé de définir, pour chaque activité du Cadre en faveur de la santé animale, quels sont les résultats que l'OMSA souhaite obtenir. Ceci permettra de mieux définir ces activités tout comme d'évaluer leur succès et leur progression.

8. Mécanismes destinés à aider les Membres à gérer les événements affectant la faune sauvage

Un projet de document pour une éventuelle Procédure Opératoire Normalisée interne à l'OMSA servant à répondre aux demandes des Pays Membres dans le cas d'un événement de mortalité dans la faune sauvage a été présenté au Groupe de travail.

Le Groupe de travail a fait les commentaires suivants :

- Les événements de morbidité et de mortalité dans la faune sauvage devraient être pris en compte ;
- Il est nécessaire de définir des critères permettant d'analyser la demande et d'examiner les demandes, sur la base de ces critères, afin d'établir lesquelles entrent en compte pour cette procédure ;
- Les demandes doivent provenir des Délégués ou des Points focaux pour la faune sauvage ;
- Une fois opérationnel, participation du réseau des Centres collaborateurs de l'OMSA pour la faune sauvage ;
- Les prérequis à cette procédure comprennent le développement, par le Point focal pour la faune sauvage, d'un réseau au niveau national incluant les autorités en charge de l'environnement et de la faune sauvage, une campagne de communication expliquant que les enquêtes sur les maladies de la faune sauvage sont importantes et économiquement viables, ainsi que l'existence de fonds pour permettre aux pays à faibles ou à moyens revenus d'instaurer un système de surveillance des maladies de la faune sauvage.

Recommandations :

-
- Le Groupe de travail a proposé de poursuivre l'élaboration de ce document sur la base de ces commentaires.

9. Faciliter le transport des échantillons diagnostiques de la faune sauvage

Le Docteur David Morgan, chef de l'Unité scientifique au Secrétariat de la CITES, a informé le Groupe de travail de la Décision SC74 Doc. 44 concernant les procédures simplifiées pour les permis et les certificats, décision adoptée par le Comité permanent lors de sa réunion de mars 2022 à Lyon, France. Le Groupe de travail a relevé qu'actuellement, le processus d'expédition, à des fins diagnostiques, d'un échantillon d'une espèce animale figurant aux Annexes I ou II de la CITES vers un laboratoire vétérinaire d'un pays étranger nécessite des permis d'exportation et d'importation ou, respectivement, des permis CITES d'exportation. Cette procédure de permis, conçue pour protéger la faune sauvage de la surconsommation dans les échanges commerciaux, peut avoir comme conséquence inattendue de prolonger le délai pour obtenir un diagnostic, compromettant ainsi la prise de mesures précoces pour protéger la santé de ces animaux et d'autres espèces. C'est pourquoi le Groupe de travail a salué la Décision adoptée par le Comité permanent de la CITES et soutiendra son adoption par les Parties à la CITES lors de la prochaine COP-19 qui se tiendra à Panama en novembre 2022. Le Groupe de travail estime toutefois qu'il s'agit de la première étape vers l'établissement d'un groupe de travail CITES pour aboutir à une solution en la matière et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat de la CITES.

Le Groupe de travail a discuté des opportunités et des bénéfices potentiels que pourrait représenter l'organisation, par l'OMSA, d'une manifestation parallèle pendant la 19^e session de la Conférence des Parties à la CITES dans le but d'expliquer aux délégués des Parties la nécessité de permettre des mouvements internationaux rapides pour les échantillons diagnostics.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail a souligné l'importance que le soutien et l'encouragement que les autorités nationales de santé publique et de santé animale apportent à leurs représentants nationaux à la CITES pour qu'ils insistent sur l'importance de la rapidité des mouvements internationaux pour les échantillons diagnostiques et sur la nécessité de modifier les procédures CITES actuelles afin de réduire les délais pour accéder aux services diagnostiques.
- Le Groupe de travail a recommandé que soit développé du matériel éducatif expliquant l'importance que revêt la rapidité avec laquelle les échantillons diagnostiques sont expédiés.
- Le Groupe de travail a convenu de rédiger un document d'information sur l'importance que revêt la rapidité du transport des échantillons diagnostiques d'origine animale, document qui sera soumis à l'examen des Parties à la CITES lors de la COP-19.

10. Réseau des Centres collaborateurs travaillant sur la faune sauvage

Les membres du Groupe de travail ont examiné le document de réflexion sur le réseau des Centres collaborateurs pour la faune sauvage. Ils ont mentionné que le nombre de Centres collaborateurs impliqués dans ce réseau dépendrait des objectifs du réseau. Ils ont par ailleurs souligné qu'il valait mieux commencer avec un nombre restreint pour l'élargir ultérieurement, une fois que le réseau serait actif. La motivation des Centres collaborateurs clés impliqués s'en trouvera renforcée.

Ils ont fait des commentaires sur les Termes de référence des Centres collaborateurs, soulignant que, certains termes de référence manquaient pour le développement d'un réseau, en particulier lorsqu'il s'agit de faciliter et d'apporter de l'aide aux investigations des foyers chez les animaux sauvages. Les Centres collaborateurs sont très productifs en termes de renforcement des capacités, de formation, d'élaboration des lignes directrices et d'expertise scientifique. Le réseau devrait se concentrer sur ces activités.

Ils ont proposé que le Coordinateur du réseau pour la faune sauvage fasse un compte-rendu direct et régulier (lors de chaque réunion du Groupe de travail) sur l'état d'avancement du réseau des Centres collaborateurs.

Ils ont également proposé que les Points focaux pour la faune sauvage aient connaissance de ce réseau de Centres collaborateurs pour la faune sauvage.

11. Outils de renforcement des capacités

Barbara Alessandrini a présenté le rôle du programme du Processus PVS pour aider à la mise en œuvre du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage. Elle a décrit les résultats préliminaires d'une analyse intitulée « Santé de la faune sauvage et facteurs environnementaux connexes dans le Processus PVS ». Cette analyse est axée sur les missions PVS d'évaluation et de suivi, sur l'analyse des écarts et sur les missions pour des laboratoires durables, et a pour objectif d'identifier comment, quand et pourquoi la santé de la faune sauvage est – ou n'est pas – prise en considération par ces outils mêmes ou par les Services vétérinaires. Un examen des outils d'évaluation internationaux existants a également été effectué, afin de comprendre si certains d'entre eux pourraient être utilisés pour combler les lacunes identifiées. Les résultats permettront de concevoir des recommandations et d'appuyer les propositions de nouveaux outils ou d'outils modifiés dans le but d'améliorer le Processus PVS, pour les animaux terrestres comme pour les animaux aquatiques, afin de mieux intégrer la santé de la faune sauvage dans sa structure et ses activités fondamentales, en ligne avec le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage.

Le Docteur David Sherman a présenté l'étude et l'analyse globale récente de la législation s'appliquant à la santé de la faune sauvage et aux systèmes de surveillance et du rôle ou du mandat des Services vétérinaires pour gérer les questions de santé de la faune sauvage ou les risques d'émergence d'agents pathogènes à l'interface animal-homme-écosystème. Le but de ces travaux était d'identifier les lacunes et les besoins ainsi que de fournir des recommandations et/ou des outils spécifiques pour mieux prendre en compte la santé de la faune sauvage et les facteurs environnementaux connexes dans les normes de l'OMSA en matière de législation et, de façon plus générale, de soutenir la sûreté du commerce des animaux sauvages, la durabilité de l'utilisation de la faune sauvage et la surveillance de la faune sauvage.

La Docteure Nadège Leboucq a présenté le Cadre de formation de l'OMSA basé sur les compétences et a informé le Groupe de travail de l'élaboration d'un Module de compétences pour la faune sauvage. Elle a également annoncé le lancement récent d'un appel d'offres pour le développement d'e-modules et d'autres services de formation en matière de surveillance et de commerce de la faune sauvage. Le développement actuellement en cours du réseau des Centres collaborateurs de l'OMSA pour la santé de faune sauvage et la biodiversité (secteur d'intérêt 6 de la classification des Centres collaborateurs par domaine) sera d'une grande aide au Service de renforcement des capacités de l'OMSA pour toutes ses futures activités de formation sur la faune sauvage.

Actions proposées :

- Les membres du Groupe de travail ont accepté de participer à la validation du contenu des e-modules qui seront développés pour la faune sauvage et aux tests de ces modules.
- Le Groupe de travail examinera les projets de rapport des trois analyses relatives à la faune sauvage (Outils PVS, législation et normes).
- Les membres du Groupe de travail diffuseront auprès de leurs réseaux respectifs l'appel d'offres pour le développement d'e-modules sur la faune sauvage.

12. Réseau des Points focaux de l'OMSA pour la faune sauvage

Le Groupe de travail a fait des commentaires sur l'ordre du jour provisoire du 6^e Cycle de séminaires de formation pour les Points focaux de l'OMSA pour la faune sauvage qui sera organisé en Afrique en 2022/2023. Le commentaire principal était que le Séminaire de formation devrait être axé essentiellement sur la gestion des maladies de la faune sauvage et proposer dans une formation en ligne, disponible en amont du Séminaire de formation présentiel, les présentations traditionnelles sur les activités de l'OMSA relatives à la faune sauvage et à la notification des maladies de la faune sauvage.

La version actualisée des Termes de référence pour les Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage a été présentée au Groupe de travail, de même que la version finale des résultats du rapport de l'enquête envoyée en septembre 2021 aux Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail commentera la version la plus récente des Termes de référence pour les Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage en vue de leur finalisation lors de sa prochaine réunion.
- Tâche au Groupe de travail de souligner les résultats principaux de l'enquête méritant d'être inclus dans les conclusions du rapport. Le rapport sera finalisé lors de la prochaine réunion du Groupe de travail.

13. Santé des animaux sauvages aquatiques

13.1. Nouvelles à propos du PVS-animaux aquatiques

La Docteure Valentyna Sharandak a présenté la seconde édition de l'Outil PVS pour l'évaluation de la performance des services de santé pour les animaux aquatiques (Outil PVS aquatique), publiée en 2021 et qui inclut les quatre composantes fondamentales et les 47 Compétences Critiques. Elle a indiqué quels sont les nouveaux textes et les textes amendés dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique) qui en résultent : Glossaire ; Maladies listées par l'OIE (Chapitre 1.3.) ; Biosécurité pour les établissements aquacoles (Nouveau Chapitre 4.1) ; Chapitres spécifiques aux maladies des poissons et des mollusques, et elle a attiré l'attention sur la définition des animaux aquatiques dans le Glossaire (qui inclut les animaux sauvages).

Action proposée :

- Les membres du Groupe de travail ont accepté d'examiner les Sources de vérification pour toutes les Compétences Critiques de l'Outil PVS aquatique où les animaux sauvages sont concernés et, le cas échéant, de les compléter.

13.2. Nouvelles de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Le Docteur Stian Johnsen a fourni des informations au Groupe de travail pour qu'il ait une meilleure compréhension de la manière dont les animaux aquatiques sauvages et les maladies des animaux aquatiques sont traités par la Commission des animaux aquatiques et pour faciliter les échanges d'informations entre le Groupe de travail et la Commission. Il a présenté la manière dont l'OMSA met en œuvre la Stratégie sanitaire pour les animaux aquatiques afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier et comment les animaux aquatiques sauvages, tout comme les maladies des animaux aquatiques, sont inclus dans ses activités. Pour terminer, le Docteur Johnsen a partagé des informations sur les activités de la Commission qui présentent un intérêt particulier pour le Groupe de travail, à savoir la liste des infections par le virus du tilapia lacustre et la révision du Chapitre 1.4. Surveillance de la santé des animaux aquatiques, adoptée lors de la 89^e Session générale de mai 2022.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail a accepté de collaborer avec la Commission sanitaire pour les animaux aquatiques pour mener des études prospectives concernant les effets du changement climatique sur la santé des animaux aquatiques sauvages ou d'élevage.
- Le Groupe de travail accueillerait volontiers un nouveau membre disposant d'un bagage en matière d'animaux aquatiques sauvages non couverts par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (coraux et invertébrés).

13.3. Mammifères aquatiques, en général – Commission baleinière internationale

La Docteure Uhart a présenté la Commission baleinière internationale (CBI) au Groupe de travail. Elle a mentionné que le travail de la Commission était partagé entre six commissions qui, à leur tour, comprenaient une série de sous-groupes. La Commission la plus importante pour l'OMSA est la Commission scientifique. Cette Commission comporte plusieurs sous-groupes, dont l'un dédié aux préoccupations environnementales qui s'est doté d'un groupe de travail sur les maladies préoccupantes.

Actions proposées :

- Inclure le Centre collaborateur de l'OMSA sur la santé des mammifères aquatiques dans le réseau des Centres collaborateurs sur la santé de la faune sauvage ;
- Approcher la Commission scientifique de la CBI pour discuter de possibles interactions futures entre l'OMSA et la CBI.

14. Divers

14.1. Variole du singe

Le Groupe de travail a exprimé sa préoccupation, dans le contexte de la variole du singe, quant à la définition actuelle des maladies émergentes dans le Glossaire du Code terrestre de l'OMSA et a recommandé que l'OMSA reconsidère cette définition de manière à permettre à l'OMSA de fournir une meilleure contribution à la communauté sanitaire mondiale sur l'occurrence d'agents pathogènes dans la faune sauvage.

14.2. Fonds d'affectation multi-donateurs pour la biodiversité et la santé

Le Groupe de travail a discuté du Fonds d'affectation multi-donateurs pour la biodiversité et la santé, consortium récemment créé et dont l'OMSA est un partenaire. Les membres du Groupe de travail ont émis des idées concernant la participation de l'OMSA et ont accepté d'apporter leur aide en discutant les opportunités de développement de projets avec les pays et les partenaires éligibles.

14.3. Influenza aviaire

Le Groupe de travail a discuté de l'expansion géographique des événements de morbidité et de mortalité liés à l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages et en a relevé les répercussions négatives sur les espèces menacées ou en voie de disparition, tels les pingouins ou d'autres oiseaux marins. Le Groupe de travail a recommandé que soit développé du matériel d'information sur l'influenza aviaire, la conscience situationnelle, la surveillance et la réponse, les étapes de notification, etc. en collaboration avec les autres parties intéressées, tels l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), l'IUCN ou la World Seabird Union, matériel à distribuer à leurs membres ainsi qu'aux Membres de l'OMSA.

15. Date de la prochaine réunion

Le Groupe de travail a proposé, pour sa prochaine réunion, les dates du mardi 13 au vendredi 16 décembre 2022.

16. Adoption du rapport

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

Annexe I.

Ordre du jour

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 14 – 17 juin 2022

1. **Résumé**
 2. **Ouverture**
 3. **Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
 4. **Feedback des réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales, de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et des Groupes *ad hoc* correspondants**
 - 4.1. Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement
 5. **Information sur les maladies**
 - 5.1. Le système 'Epidemic Intelligence from Open Sources'
 - 5.2. Point sur le projet Quick Win pour la notification des maladies de la faune sauvage
 6. **Session de l'OMSA lors de la Conférence de la Wildlife Disease Association (WDA) (juillet 2022)**
 7. **Point sur la mise en œuvre du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage**
 8. **Mécanismes destinés à aider les Membres à gérer les événements affectant la faune sauvage**
 9. **Faciliter le transport des échantillons diagnostiques de la faune sauvage**
 10. **Réseau des Centres collaborateurs travaillant sur la faune sauvage**
 11. **Outils de renforcement des capacités**
 12. **Réseau des Points focaux de l'OMSA pour la faune sauvage**
 13. **Santé des animaux sauvages aquatiques**
 - 13.1. Nouvelles à propos du PVS-animaux aquatiques
 - 13.2. Nouvelles de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques
 14. **Divers**
 15. **Date de la prochaine réunion**
 16. **Adoption du rapport**
-

Annexe II.

Liste des participants

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 14 – 17 juin 2022

MEMBRES

Dr William B. Karesh (Président)
Executive Vice President for Health and
Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Markus Hofmeyr
Program Officer
Environment Programme
Wildlife Conservation & trade
Oak Philanthropy (UK) Ltd
3rd Floor, 43 Palace Street
London SW1E 5HL
ROYAUME-UNI

Prof. Koichi Murata
Department of Wildlife Science
College of Bioresource Sciences
Nihon University
1866 Kameino, Fujisawa
Kanagawa 252-8510
JAPON

Prof. Marie-Pierre Ryser-Degiorgis
Head of the FIWI Wildlife Group
Centre for Fish and Wildlife Health (FIWI)
Dept. Infectious Diseases and Pathobiology
Vetsuisse Faculty, University of Bern
Postfach, Länggass-Str. 122
CH-3001 Bern
SUISSE

Dr Rupert Woods
Suite E 34 Suakin Drive
Mosman, NSW 2088
AUSTRALIE

Dr Marcela Uhart
Latin America Program
One Health Institute
School of Veterinary Medicine
University of California, Davis
Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

Dr Jonathan Sleeman
US Geological Survey
US Department of Interior
National Wildlife Health Center
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OBSERVATEUR

Dr Misheck Mulumba
ARC-Ondertsepoort Veterinary Institute
Private Bag X5
Onderstepoort
Pretoria, 0110
AFRIQUE DU SUD

SIÈGE DE L'OMSA

Dr Keith Hamilton
Chef
Service de la préparation et de la résilience

Dr Paolo Tizzani
Épidémiologiste
Service d'information et d'analyse de
la santé animale mondiale

Dr François Diaz
Coordinateur scientifique pour les
abeilles et la faune sauvage
Service de la préparation et de la
résilience

Annexe III.

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT (Réunion virtuelle, 20 décembre 2021)

1. Ouverture de la réunion et objet de la réunion

Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement a tenu une quatrième réunion virtuelle le 20 décembre 2021, organisée par le Siège de l'OMSA situé à Paris. La première réunion du Groupe avait eu lieu en juin, le deuxième en septembre et la troisième en novembre 2021.

Le Docteur William Karesh, président du Groupe, a souhaité la bienvenue aux participants.

Le Docteur Karesh a rappelé que l'objet de cette quatrième réunion était de poursuivre les travaux du Groupe, de discuter l'éventualité d'un groupe d'utilisateurs clés pour procéder à une révision des lignes directrices avant leur publication ainsi que les échéances pour les réalisations.

2. Désignation du rapporteur

La réunion a été présidée par le Docteur William Karesh et la Docteure Marcela Uhart a joué le rôle de rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe a adopté l'ordre du jour. L'ordre du jour et la liste des participants figurent aux Annexes I et II de ce rapport, respectivement.

4. Point avec les sous-groupes de travail et discussion

Le Groupe a passé en revue la table des matières. Les progrès, le contenu et l'approche ont été discutés pour chaque section. Les thèmes généraux de la discussion sont repris ci-dessous, les ajouts détaillés et les réflexions pour chaque section étant fournis dans la table des matières figurant à l'Annexe III.

Le Groupe a identifié la nécessité d'inclure une infographie résumée afin de montrer comment les différentes sections des lignes directrices sont en lien les unes avec les autres et se façonnent mutuellement. Il a été mentionné que la partie 3 ou 5 'Conception, mise en œuvre – Évaluation' du cycle décisionnel est susceptible de fournir un modèle utile (voir l'exemple suivant du cycle décisionnel : <http://www.tasc.ie/assets/img/2015/05/201505271634001.png>). Il a été noté par ailleurs que les utilisateurs (des lignes directrices) devront définir quels sont les objectifs de leur stratégie dès le départ, dans la mesure où cela façonnera la mise en œuvre des lignes directrices dans chaque cas particulier. Ceci nécessitera d'être présenté au début des lignes directrices.

Le Groupe a pris note de la nécessité, pour chaque section, de prendre en compte, dans sa formulation, le fait que les risques peuvent concerner les humains, la faune sauvage et/ou les animaux domestiques ; cela permettra de garantir que la directive soit applicable à tous les trois.

De plus, chaque section devra être conçue en gardant à l'esprit les points suivants : « Qui » est susceptible de mettre en œuvre les directives (acteurs nationaux, internationaux ou les deux) ainsi que « où » celles-ci seront mises en œuvre (à l'intérieur d'un pays ou par-delà les frontières). Ceci pourrait se présenter sous forme d'une infographie ou d'un repère visuel analogue (p. ex. encadré).

Une liste des groupes potentiels de spécialistes du domaine ou de parties prenantes susceptibles, le cas échéant et si besoin, d'être consultés pourrait également figurer dans chaque section (p. ex. encadré : IUCN WHSG, WDA, etc.).

L'inclusion de deux ou de plusieurs exemples tangibles et contrastés a également été identifiée par le Groupe comme une manière pratique, dans chaque section, d'aider les utilisateurs. Les présentations récemment faites lors du forum <https://www.biodiversity.be/4859/> ont été citées à titre d'exemple.

Le Groupe a également discuté pour savoir s'il existe une stratégie pour la collecte des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces lignes directrices par les pays – enregistrer ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas dans des contextes spécifiques. Enregistrer ces enseignements sera déterminant pour le processus de feedback et permettra d'identifier quelles sont les techniques/approches qui fonctionnent dans telle ou telle situation et lesquelles ne fonctionnent pas. Parmi les options relevées figurent : *Panorama Solutions*, qui présente des solutions adoptées par les gouvernements et les ONG ainsi que l'*Observatoire de l'OMSA*, mis sur pied pour suivre la manière dont les membres de l'OMSA mettent en œuvre les normes de l'OMSA, pour identifier les obstacles et les surmonter.

5. Groupes d'utilisateurs clés

Le recours à un groupe d'utilisateurs – constitué d'utilisateurs finaux représentatifs issus de Membres de l'OMSA et d'autres groupes d'intervenants clés, tels les groupes spécialisés de l'IUCN ou la CITES – constituerait un moyen utile d'examiner, de réviser et de finaliser ces lignes directrices afin de garantir qu'elles soient adaptées à l'objectif visé. Idéalement constitué d'utilisateurs qui n'ont pas eu beaucoup affaire avec le commerce de faune sauvage, mais qui pourrait vouloir monter quelque chose. L'identification et le nombre de participants reste à définir.

Le Groupe a également proposé que les lignes directrices soient révisées par un groupe de spécialistes du domaine.

6. Suite du programme de travail après cette réunion

Le Groupe se réunira à nouveau pour une cinquième séance à la fin janvier 2022. Les avant-projets pour chaque section seront finalisés ~10 jours avant la réunion afin de permettre leur examen préalable.

7. Finalisation du rapport

Le rapport a été finalisé et adopté par le Groupe lors de sa réunion suivante.

Ordre du jour

RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
(Réunion virtuelle, 20 décembre 2021)

1. **Ouverture de la réunion et objet de la réunion**
 2. **Désignation du rapporteur**
 3. **Adoption de l'ordre du jour**
 4. **Point avec les sous-groupes de travail et discussion**
 5. **Groupes d'utilisateurs clés**
 6. **Suite du programme de travail après cette réunion**
-

Liste des participants

**RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
(Réunion virtuelle, 20 décembre 2021)**

MEMBRES

Dr William B. Karesh

Executive Vice President for Health and Policy
EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018,
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Amanda E. Fine

(Invitée, mais n'a pas pu participer)
Health Program Associate Director –
Asia, Wildlife Conservation Society
A: 106, D Building, 3 Thanh Cong
Street, Hanoi, VIETNAM

Dr Catherine Machalaba

IUCN SSC Wildlife Health Specialist
Group
Senior Policy Advisor / Senior Scientist
EcoHealth Alliance
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018,
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. James Compton

Project Leader, USAID Wildlife TRAPS,
TRAFFIC
Room 307-308, Building A2
298 Kim Ma street/No.3
Alley 294 Kim Ma street - Van Phuc
Diplomatic Compound
Hanoi, VIETNAM

Dr Jonathan Sleeman

OIE Collaborating Centre for Wildlife
Health and Biodiversity
US Geological Survey
US Department of Interior
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Marcela Uhart

Director, Latin America Program
One Health Institute, University of
California, Davis, Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

Dr Simon Rüegg

Senior scientist
University of Zurich
Winterthurerstr 270
CH-8057 Zürich, SUISSE

OBSERVATEURS

M. Julian Blanc

(Invité, mais n'a pas pu participer)
United Nations Environment Programme
NOF1, South Wing, Level 2
Mailing: P O Box 30552
Nairobi – 00200, KENYA

M. Loïs Lelanchon

IFAW
Boulevard Charlemagne 1, Bte 72
1041 Bruxelles, BELGIQUE

Mme Carolina Caceres, Présidence
CITES Comité permanent / **M. Mathias
Lortscher**, Présidence CITES
Comité pour les animaux
c/o Secrétariat CITES
Maison internationale de
l'environnement
11 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève
SUISSE

Mme Kristina Rodina

(Invitée, mais n'a pas pu participer)
FAO, Forestry Officer, Wildlife and Protected
Areas Management
FAO Headquarters
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALIE

M. Yan CHEN

(Invité, mais n'a pas pu participer)
INTERPOL
General Secretariat 200
Quai Charles de Gaulle
Department of Viroscience
69006 Lyon, FRANCE

Dr Danny Sheath

(Invité, mais n'a pas pu participer)
Technical Officer- One Health Initiative
Siège de l'OMS
Avenue Appia 20
1211 Genève, SUISSE

WOAH HEADQUATERS

Dr Keith Hamilton

Chef
Service de la préparation et de la résilience

Dr Tiggy Grillo

Chargée scientifique du Programme
de santé de la faune sauvage
Service de la préparation et de la
résilience

Dr Francisco D'Alessio

(Invité, mais n'a pas pu participer)
Adjoint au Chef de service
Service des normes

Dr François Diaz

Chargé de mission
Service de la préparation et de la résilience

**Projet de Table des matières, état au 23 décembre 2021
(révisé à la suite de la réunion virtuelle du 20 décembre 2021)
RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE
PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE
LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
(Réunion virtuelle, 20 décembre 2021)**

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<p>1. Résumé analytique</p> <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résumé infographique servant à montrer comment les différentes sections de ces lignes directrices sont en lien les unes avec les autres et se façonnent mutuellement 	<p><i>Sera examiné à un stade ultérieur</i></p>
<p>2. Champ d'application</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents pathogènes infectieux à toutes les interfaces où la transmission directe, indirecte ou vectorielle comporte un risque de propagation des maladies aux humains, aux animaux domestiques ou à la faune sauvage. - Animaux sauvages et animaux sauvages en captivité (zoos, animaux de compagnie, fermes, etc.) concernés par le commerce d'animaux sauvages. - Les animaux domestiques retournés à l'état sauvage sont cependant considérés comme hors champ d'application. - Terrestre et aquatique - <i>Inclure une déclaration d'ordre général sur les principes et les techniques/outils auxquels ces lignes directrices seraient applicables / utiles pour des contextes susceptibles de ne pas être couverts en détail dans ce document</i> 	<p><i>À réviser pour s'aligner sur le produit final</i></p>
<p>3. Objectif, buts visés et limites</p> <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence pour les utilisateurs (des lignes directrices) la nécessité de définir les objectifs de leur stratégie dès le départ. Cela façonnera le processus de réflexion de chaque utilisateur pour la mise en œuvre des lignes directrices. 	<p><i>À réviser pour s'aligner sur le produit final</i></p>
<p>4. Introduction / Contexte / Mise en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion entre santé humaine, santé des animaux domestiques et santé de la faune sauvage - Bien-être animal associé au commerce des animaux sauvages - Aperçu du commerce des animaux sauvages : « mettre en évidence les complexités du commerce des animaux sauvage et de la chaîne d'approvisionnement ; décrire les similitudes, différences et interdépendances 	<p>1-2 pages</p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<p>avec le commerce des animaux domestiques ; donner des exemples d'effets possibles en amont et en aval des interventions mises en œuvre ; proposer un langage commun pour favoriser la promotion et la participation »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions pour la propagation effective d'un agent pathogène dont l'hôte d'origine est un animal sauvage à une espèce ne relevant pas de la faune sauvage et vice versa ? - « Facteurs externes ciblés pour les stratégies d'intervention et d'atténuation, prévention des maladies, résilience sanitaire de la faune sauvage, moteurs du changement social ou plus particulièrement risques de transmission des maladies en première ligne. Par exemple [discussion ou recommandations concernant les avantages de]... systèmes d'information sanitaire susceptibles de guider les activités de surveillance, d'identifier les risques de maladies de manière précoce et de s'attaquer aux causes profondes de la transmission entre espèces (p. ex. en limitant les perturbations systémiques dues à l'utilisation des terres, au changement climatique ou à l'évolution de la production animale)... » - FAO. 2020. Le défi COVID-19 : zoonoses et faune sauvage. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage proposant quatre principes directeurs pour réduire les risques de maladies zoonotiques et mettre en place des approches plus collaboratives en matière de santé humaine et de gestion de la faune sauvage.¹ <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une vue d'ensemble du commerce des animaux sauvages, puis fournir une vue d'ensemble des éléments en lien avec la santé. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1^{er} paragraphe de la Section 6 est à déplacer dans cette section. 	
<p>5. Publics visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public clé : autorités gouvernementales nationales ayant un mandat dans le domaine de la santé animale, de la santé publique, de la gestion de la faune sauvage, du commerce des animaux sauvages et de l'application de la loi, ainsi que le personnel de première ligne tout au long de la chaîne de valeur du commerce des animaux sauvages. - Profilage des autres publics et de la manière dont chacun peut utiliser/interagir avec les lignes directrices <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'un espace pour un paragraphe d'introduction faite. - Un public clé = parties prenantes de l'OMSA, dont les services de santé animale et les services vétérinaires 	<p>Bref paragraphe pour inclure champ d'action /- introduction</p>

¹ <http://www.fao.org/3/cb1163en/CB1163EN.pdf>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation de parties prenantes additionnelles et leur utilisation de ces lignes directrices pourrait être organisée par les parties prenantes de l'OMSA. - L'inclusion du personnel de première ligne a été discutée. 	
<p>6. Approche de l'évaluation des risques/cadre décisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les lignes directrices déjà élaborées en plus des cadres de risque spécifiquement élaborés pour le secteur du commerce de faune sauvage (p. ex. Sleeman et al. (en préparation) ; Lignes directrices UICN/OIE pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage, Wikramanayake et al. (2021), ainsi que d'autres) pour donner une vue d'ensemble. <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques avec des informations limitées • Contexte de l'évaluation des risques : risque pour qui : santé humaine, santé des animaux domestiques, santé de la faune sauvage ; apprécier le risque sous de multiples facettes, p. ex. biodiversité, conservation, économie, culture locale et moyens de subsistance, agriculture, etc. • Différences géographiques • Différences entre espèces/taxons • Différences d'environnement du commerce/de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage <p>Mises à jour de la réunion de sept. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grandes lignes des approches et des réflexions pour l'évaluation du risque ; prise de décision et outils - Les collègues de la santé animale à la FAO pourraient également apporter leur aide pour cette section (via Kristina) <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclure les informations sur l'évaluation du risque quantitative et qualitative et les réflexions liées à chacune d'elles lorsqu'elles s'appliquent aux risques d'agent pathogène et au commerce de faune sauvage. Voir l'évaluation tripartite conjointe du risque suivante: https://www.who.int/initiatives/tripartite-zoonosis-guide/joint-risk-assessment-operational-tool - Fournir un cadre pour l'utilisation de l'approche de précaution, pour le système d'analyse du risque et des points de contrôle critiques (Hazard Analysis and Critical Control Points system, HACCP), pour la Hiérarchie des contrôles (réf: CDC) ainsi que pour les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (réf: https://www.statpearls.com/articlelibrary/viewarticle/27736/). - Nombreux risques inconnus, la cote de risque devrait se baser sur une échelle élevé / modéré / faible ou rouge / orange / jaune. - L'importance d'inclure une diversité des points de vue à travers une consultation plurisectorielle est un élément essentiel du processus d'évaluation 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<p>du risque. Exemple : Intégrer le genre dans la réflexion sur le commerce illégal d'animaux sauvages et sur les réponses à y apporter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclure des exemples pour faire la démonstration de la mise en œuvre - Cette section pour cibler l'identification et l'évaluation des risques, et un lien vers la section 7 qui couvre la gestion du risque <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audioconférence avec le sous-groupe pour élaborer l'avant-projet. - Un contexte décisionnel conçu pour explorer trois principaux compromis et la nécessité d'un cadre décisionnel inclusif. - Diagramme / exemples à inclure pour démontrer comment équilibrer ces compromis. - Note: Le principe de précaution pourrait être mieux à sa place dans la section suivante. - Introduction à l'analyse du risque et bref aperçu de chacun des différents documents. - Serait formidable d'inclure des exemples de facteurs tangibles qui pourraient être pris en considération durant les évaluations du risque (taxons des hôtes, implantations, type de marchés, etc.) - Utile d'examiner ces perspectives dans cette section et dans la section #7 – étudier "qui" gère les risques "où". <ul style="list-style-type: none"> • "à l'intérieur d'un pays" se réfèrera à l'évaluation et à la gestion des risques tout au long de la vaste chaîne du « commerce de faune sauvage » et sera probablement fortement axé sur la coordination entre les agences (gouv. et ONG) et les acteurs à l'intérieur d'un pays. • "entre pays" impliquera principalement des interactions de gouvernement à gouvernement ou des organisations internationales afin de définir les exigences pour le commerce international ou les contrôles aux frontières/douanes. • Elles seront complémentaires, signifiant qu'une politique et une approche « internes au pays » plus fortes pour évaluer et gérer les risques génèreront une sécurité accrue pour les éventuelles exportations. Les informations récoltées tout au long de la chaîne et un ensemble de mesures bien documentées par un système national fort fourniront les meilleures garanties à l'appui d'exportations sûres et seront bien plus efficaces que des mesures indépendantes appliquées lors de l'exportation. Les mesures nationales devraient bien évidemment inclure aussi l'évaluation et la gestion des risques présentés par les importations. - Les chapitres du Code sur l'analyse du risque à l'importation mériteraient d'être mentionnés dans ce chapitre, mais plus encore dans la section 7. 	
7. Aperçu des techniques et des interventions de réduction des risques	Commencer avec 1-2 points

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Général : prévenir, minimiser, évaluer, protéger (ou cadre simple similaire pour structurer les possibilités) - Options : p. ex. fermeture ou gestion des marchés de faune sauvage ou des marchés humides, interdictions commerciales, réglementation sanitaire et sécurité biologique, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, baisse de la demande, abattage, élevage et interventions socio-écologiques - IPBES, orientations provisoires OMS/OIE/PNUE et rapport Stephen 2021, particulièrement Tableaux 3.1 et 3.2. - Application des normes commerciales et sanitaires existantes - Utilisation de l'infographie de la chaîne d'approvisionnement générique comme base, définition d'une série de sections abordant les éléments suivants par rapport à l'infographie. Chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage : animaux sauvages en liberté, prélèvement/capture/chasse, détention locale (y compris élevage, etc.) et internationale, abattage/dépeçage/transformation, transport transfrontalier (transport, délocalisation, transfert), distribution et commercialisation internationale, marché local, utilisateur final local et international. <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Populations à risque et niveaux de risque associés (question : ne serait-ce pas mieux dans la section 8 ?)</i> ○ <i>Types de risques et exemples</i> ○ <i>Interventions et stratégies de réduction des risques de maladies, y compris critères de référence/normes minimales référence/normes minimales</i> ○ <i>Liens vers les orientations actuelles déjà disponibles (combinaison/lien possible avec point précédent)</i> ○ <i>Points de variation, p. ex. manière dont un point spécifique de la chaîne d'approvisionnement peut varier en fonction des facteurs de risque associés et de la réalité régionale.</i> ○ <i>Ensemble de compétences, possibilités de formation et exigences en matière de capacités</i> ○ <i>Possibilités de surveillance</i> ○ <i>Interventions réglementaires/autorités responsables et tenues de rendre des comptes</i> <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau 1 dans Hilderink MH & de Winter II (2021). No need to beat around the bushmeat–The role of wildlife trade and conservation initiatives in the emergence of zoonotic diseases. Heliyon, e07692. - AUSTRALIAN STANDARD FOR THE HYGIENIC PRODUCTION OF WILD GAME MEAT FOR HUMAN CONSUMPTION 	<p>pour approfondir approche/contenu</p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Australie - Export Control (Wild Game Meat and Wild Game Meat Products) Rules 2021 <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer avec 1-2 points pour approfondir approche/contenu <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe a convenu que cette section est axée sur la prévention de la transmission d'agents pathogènes potentiels issus/au sein de la faune sauvage tout au long des chaînes d'approvisionnement de la faune sauvage. - Envisager l'utilisation du mot «stratégie» à la place de «technique» - Approches à envisager – Principe de précaution, système d'analyse du risque et des points de contrôle critiques (Hazard Analysis and Critical Control Points system, HACCP), pour la Hiérarchie des contrôles (réf: CDC) ainsi que pour les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (réf: https://www.statpearls.com/articlelibrary/viewarticle/27736/). À discuter dans la section <u>6 – évaluation du risque</u> - S'appuyer éventuellement sur une ressource développée par l'OHHLEP (Panel d'experts de haut niveau Une seule santé) qui étudie le système HACCP pour 11 interfaces, commerce de faune sauvage et de gibier compris. - La référence à "Prévenir, minimiser, évaluer, protéger" est issue de la IUCN/OIE 2021 guideline. - En revanche envisager d'utiliser la hiérarchie du contrôle à partir de laquelle il est possible de dresser une liste d'interventions : élimination, substitution, contrôles techniques, contrôles administratifs, PPE (tels qu'appliqués au SARS-CoV-2 and Wildlife par les CDC). La théorie à la base de la hiérarchie du contrôle est que les méthodes de contrôle figurant en haut du graphique (p. ex. prévention) sont potentiellement plus efficaces et protectrices que celles situées au bas (p. ex. PPE). - Inclure des informations sur: <ul style="list-style-type: none"> o La manière d'appliquer chaque stratégie et intervention de réduction du risque, quels sont les bénéfices/impacts potentiels de chacune (+/- les pour et contre), l'appréciation de l'efficacité par le biais du suivi et de l'évaluation (comme décrit à la section 8) en notant l'importance du processus de feedback pour modifier, réviser ou changer les stratégies et les interventions. o L'équilibre entre contrôles, implications, bénéfices et impacts potentiellement négatifs. - Infographie de la chaîne d'approvisionnement générique – nécessité d'ajouter les fermes d'animaux sauvages. - Une approche de type check liste serait utile. Différentes infographies envisagées. 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Noter l'importance de la communication intersectorielle et des interventions coordonnées. - Inclure des exemples pour faire la démonstration de la mise en œuvre - Liens vers l'identification et l'évaluation des risques à la section 6 ; inclure la gestion du risque dans cette section - Communication du risque et formation pourraient être traités ici et mis en lien avec la section 10. 	
<p>8. Outils et orientations pour le suivi et l'évaluation parmi une série d'indicateurs et de critères de référence potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par exemple, suivi et évaluation de l'adoption et de la conformité, évolution des indicateurs commerciaux relatifs à la faune sauvage (p. ex. volume), conséquences imprévues et/ou abandon progressif de certaines pratiques. De nombreuses approches ont été examinées, notamment l'utilisation des données déjà saisies à l'heure actuelle (TRAFFIC, CITES, INTERPOL, etc.) et/ou la surveillance des maladies de la faune sauvage, en vue d'identifier de techniques d'atténuation efficaces. Les systèmes de mesure et indicateurs clés doivent être liés à des résultats vérifiables. Il a été indiqué que cette section pouvait permettre d'intégrer des conseils généraux dans les lignes directrices, mais que le développement d'outils de suivi et d'évaluation efficaces était un travail à part entière et n'entraîne pas dans le champ d'application défini. - Effets en amont et en aval - Surveillance – faune sauvage, animaux domestiques et humains [p. ex. surveillance, échantillonnage, suivi et tests de la faune sauvage : inspections ante mortem et post mortem, enquête sur les maladies, identification, traçabilité et tenue de registre <p>Mises à jour de la réunion de sept 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aperçu de pourquoi c'est important, concepts de mise en œuvre, que suivre/évaluer et pourquoi, quelles sont les données utilisables dont on dispose – commerce tout comme maladies de la faune sauvage. - Cette section est considérée comme d'une importance capitale. <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utile pour mettre en lien suivi et évaluation avec les orientations aux sections 6 et 7 - Relevé que, dans cette section, des exemples seraient utiles. - Inclure le point de point de multiples parties prenantes lors de la conception des outils de suivi et d'évaluation. - Communication intersectorielle et interventions coordonnées essentielles pour éviter les résultats négatifs. 	<p><i>Avant-projet lors de la prochaine réunion</i></p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe a noté que les changements de comportements sont probablement plus efficaces s'ils sont ancrés dans la structure socio-culturelle correspondante, en plus de la gouvernance. - Critères de référence – la question est de définir quel point d'ancrage du système socio-écologique sert de référence. Les possibilités comprennent : références numériques, processus à définir ou principes d'établissement des processus. La description de points d'ancrage est donnée par le Donella Meadows Project. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter la théorie du changement recommandée plus haut dans le document. - Souligner l'importance et l'utilité du suivi et de l'évaluation. - Noter que l'approche adoptée pour le suivi et l'évaluation changera et dépendra du contexte local ou de la mise en œuvre. - Tenter de dresser une liste d'indicateurs prêts à l'emploi (déjà existants) – en essayant de les utilisant. - Conseil sur la manière de choisir les indicateurs et les cas dans lesquels ils pourraient ne pas fonctionner ou qu'utiliser lorsqu'un indicateur fait défaut / n'est pas utilisable. - Quelques exemples, peut-être deux exemples antagonistes, pourraient démontrer de manière utile la nécessité de prendre en compte les facteurs et les acteurs locaux pour mettre en œuvre un cadre suivi & évaluation, afin de garantir son adéquation au contexte. <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la demande pour les produits de la faune sauvage – suivre le nombre d'espèces passant dans le commerce ○ Réduire le risque d'agents pathogènes sur le marché de la faune sauvage – suivre la contamination par des agents pathogènes - En fournissant des exemples, cela peut constituer un point de départ que les utilisateurs peuvent modifier lorsqu'ils se sont familiarisés avec les lignes directrices. - Des indices de catastrophe peuvent aussi être utiles – par ex. DRR. https://www.unisdr.org/files/47063_indicatorsformeasuringtheintegratio.pdf 	
<p>9. Outils pour identifier les lacunes et les exigences en matière de capacités</p> <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils qui sont déjà disponibles <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers interactifs, outil de l'OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires [PVS], processus de Joint External Evaluation [JEE] de 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<p>l'OMS, plans d'action nationaux, évaluation des besoins NWHC, outil d'évaluation de la surveillance (FAO).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lacunes, les besoins et les exigences en matière de capacités (p. ex. pour les exigences mentionnées aux sections 6,7,8) - Structures et mandats de gouvernance. - Incitations financières et justification <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de compétences et d'évaluation seront passablement dépendants du cadre présenté dans les sections antérieures. - Présenter un aperçu des outils qui sont déjà disponibles (p. ex. PVS, JEE, outil Une seule santé de hiérarchisation des maladies zoonotiques), en indiquant lequel utiliser, quand l'utiliser ainsi que ses limites lorsqu'appliqué au commerce de la faune sauvage. Le conseil pourrait être spécifique au public. - Éventuellement aussi inclure des outils qui font défaut. - Nécessité de compter avec une évolution constante des conditions, avec des impacts inattendus, avec les comportements nouveaux, avec le marché noir, etc. - Certains exemples nationaux pourraient être utiles - Coûts / bénéfices des différentes stratégies et exigences en matière de financement (\$\$) - Aussi mentionné les évaluations de durabilité, disponibles auprès de la CITES ; les informations figurant dans ce document pourraient être utilisées par la CITES et vice versa. 	
<p>10. Conseils pour la mise en œuvre, la communication des risques et la formation</p> <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils déjà disponibles - Conseils généraux concernant la nécessité d'outils de changement des comportements ; prise acte du fait que ces besoins sont à adapter au contexte social ; liens vers les conseils de santé publique ; nécessité de s'associer à d'autres groupes <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utile de mettre cette section en lien avec la section sur les publics visés, prise en considération des différents publics lors du développement, de la mise en œuvre, de la communication et de la formation. - Exemples et incitations pourraient être ajoutés. - Exploiter les ateliers interactifs nationaux, PREDICT, les enseignements tirés d'autres initiatives 	<p><i>Avant-projet lors de la prochaine réunion</i></p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Noté le développement des modules d’eLearning de l’OIE sur le commerce de la faune sauvage. À développer sur la base du contenu de ces lignes directrices. Deux modules : Jour 2 compétence et expert. - Développement du produit et mise en œuvre, facteurs de réussite : volonté politique, finances, ressources, capacités institutionnelles, connaissances techniques, etc. - La communication du risque et la formation pourraient être traitées à la section 7 <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parties prenantes, sources d’information fiables, personnaliser la diffusion. - Enquêtes sur les connaissances, les pratiques et la diffusion. - Des exercices de simulation sont décrits, tout comme la manière dont ils pourraient être appliqués au commerce de la faune sauvage. Capacités diagnostiques et lacunes. - Enseignements tirés et comment partager les pratiques au niveau local, régional, mondial. - Décrire les incitations potentielles. - Cadre en lien avec les ressources (\$\$) – quelques exemples 	
<p>11. Terminologie et définitions</p> <p>Nécessité de définir clairement les termes « faune sauvage », « animaux sauvages » et « animaux sauvages captifs » (élevage, zoo, animaux de compagnie, etc.) dans les lignes directrices, à la lumière des définitions de l’OMSA</p> <p>Ressources avec glossaires utilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d’atelier de l’IPBES sur la biodiversité et les pandémies² - Déclaration du Groupe de travail de l’OIE sur la faune sauvage, avril 2020. Le Commerce des animaux sauvages et les maladies zoonotiques émergentes (avril 2020)³ - Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (orientations provisoires publiées par l’OMS, l’OIE et le PNUE le 12 avril 2021)⁴ - Code sanitaire pour les animaux terrestres de l’OIE⁵ (<i>animaux féroces considérés comme hors du champ d’application, s’assurer que les animaux aquatiques sont pris en considération</i>) 	<p><i>Continuer à compiler les définitions disponibles – finaliser pour s’aligner sur le contenu des lignes directrices.</i></p>

² <https://ipbes.net/pandemics>

³ https://www.oie.int/en/document/a_oiewildlifetradestatement_april2020-2/

⁴ <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/ig-121-1-food-safety-and-covid-19-guidance-for-traditional-food-markets-2021-04-12-en.pdf>

⁵ <https://www.oie.int/en/what-we-do/standards/codes-and-manuals/terrestrial-code-online-access/>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Inclure définitions sur le bien-être de la faune sauvage (p. ex. cinq domaines/libertés) [DJ Mellor comme référence pour les 5 domaines : https://www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870/htm] <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compiler les définitions utilisées dans les ressources clés pour fournir une base où prélever les définitions à utiliser dans les lignes directrices, afin d'avoir des définitions alignées sur les autres ressources plutôt qu'en conflit avec elles. - Liste d'utilisations de la faune sauvage et lien pour cibler les publics à développer. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour en cours 	
<p>12. Aperçu des orientations et documents clés déjà disponibles, notamment normes, lignes directrices et manuels de formation de l'OIE, de la FAO, de l'OMS, du PNUE, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS-OIE-PNUE 2021, Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (Orientations provisoires publiées le 12 avril 2021) - OMS (2006). Marchés-santé : guide pour le respect des conditions d'hygiène sur les marchés alimentaires. https://www.who.int/foodsafety/capacity/healthy_marketplaces/en/ - OMS (2018). Surveillance des maladies d'origine alimentaire. https://www.who.int/foodsafety/areas_work/foodborne-diseases/fbd_surveillance/en/ - WHO (2006). Public health interventions for prevention and control of avian influenza. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/205700/B0237.pdf - OIE (2021). Code sanitaire pour les animaux terrestres. https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/ - FAO/OIE/OMS (2005). Stop the spread: Measures to stop the spread of highly pathogenic bird flu at its source (« Mesures visant à enrayer la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène à sa source »). https://www.who.int/influenza/resources/documents/stop_spread_bird_flu/en/ - FAO (2019). Technical guidance principles of risk-based meat inspection and their application (« Orientations techniques : principes de l'inspection des viandes fondée sur les risques et leur application ») http://www.fao.org/3/ca5465en/CA5465EN.pdf - FAO/OIE/OMS (2021). Le SARS-CoV-2 chez les animaux élevés pour leur fourrure : évaluation du risque GLEWS+ : https://www.fao.org/3/cb3368fr/cb3368fr.pdf 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre et de novembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - UNODC 2020 Le potentiel d'exposition à des agents pathogènes provenant d'espèces sauvages lors de saisies : Orientations pour évaluer et réduire les risques de transmission aux agents de terrain. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établi avec les ressources clés qui sont fournies dans les sections alignées sur les sections de ces lignes directrices. Plus de ressources susceptibles d'être ajoutées au fur et à mesure de leur identification. 	

Annexe IV.

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT (Réunion virtuelle, 28 janvier 2022)

1. Ouverture de la réunion et objet de la réunion

Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement a tenu une cinquième réunion virtuelle le 31 janvier 2022, organisée par le Siège de l'OMSA situé à Paris. La première réunion du Groupe avait eu lieu en juin, la deuxième, la troisième et la quatrième en septembre, novembre et décembre 2021, respectivement.

Le Docteur William Karesh, président du Groupe, a souhaité la bienvenue aux participants.

Le Docteur Karesh a rappelé que l'objet de cette cinquième réunion était de poursuivre les travaux du Groupe, de discuter le recours à un groupe pour procéder à une révision des lignes directrices avant leur publication ainsi que les échéances pour les réalisations.

2. Désignation du rapporteur

La réunion a été présidée par le Docteur William Karesh et James Compton a joué le rôle de rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe a adopté l'ordre du jour. L'ordre du jour et la liste des participants figurent aux Annexes I et II de ce rapport, respectivement.

4. Point avec les sous-groupes de travail et discussion

Le Groupe a passé en revue la table des matières. Les progrès, le contenu et l'approche ont été discutés pour chaque section. Les thèmes généraux de la discussion sont repris ci-dessous, les ajouts détaillés et les réflexions pour chaque section étant fournis dans la table des matières figurant à l'Annexe III.

Le Groupe est revenu sur la nécessité d'inclure une infographie résumée afin de montrer comment les sections des lignes directrices sont en lien les unes avec les autres et se façonnent mutuellement. Le Groupe a, de constaté qu'il était nécessaire d'examiner l'ordre des sections 2-4 (mise en situation, champ d'application, public et limites) lorsque tout est mis ensemble.

La nécessité de fournir, dans ces lignes directrices, des recommandations, des outils et des techniques pratiques et tangibles, en sus d'exemples, a fait l'objet de discussions approfondies. Le Groupe a également discuté la mesure dans laquelle ces lignes directrices devraient être normatives, relevant les bénéfices et les risques potentiels. Par exemple, une check liste mise à disposition peut être perçue comme une liste exhaustive de facteurs, de parties prenantes, d'indicateurs, etc. à prendre en compte. Il a été convenu que les check listes, lorsque et là où elles sont fournies, mettront clairement en évidence qu'elles sont fournies à titre d'exemples sur la base desquels travailler après consultation et discussion avec les principaux acteurs et en tenant compte de considérations socio-économiques, culturelles ainsi qu'en matière de conservation, à personnaliser par rapport au scénario à traiter.

Le Groupe a jugé nécessaire de spécifier que toute incertitude provenant d'un manque d'informations concernant la situation de départ en matière de santé et de maladies de la faune sauvage, des tests diagnostiques validés ou des biais d'information doit être clairement identifiée, documentée et signalée comme

faisant partie du processus. Par exemple, une espèce chez laquelle des enquêtes sur les maladies ont été effectuées et des maladies zoonotiques identifiées peut être perçue comme présentant un risque plus élevé qu'une autre pour laquelle peu d'informations sont disponibles, voire aucune. Ces limites soulignent la nécessité d'impliquer des spécialistes scientifiques et techniques en matière de santé de la faune sauvage ainsi que des experts du commerce d'animaux sauvages.

Un aspect du commerce de faune sauvage qui a été identifié comme central pour ces lignes directrices et qui distingue le commerce de la faune sauvage du commerce des animaux domestiques est la nécessité, pour la question précédente, de considérer la population de faune sauvage elle-même – à savoir est-elle en bonne santé et peut-elle être prélevée de manière durable ?

Idéalement, les sections pourraient fournir, lorsque c'est utile : un but ou une recommandation d'ordre général, une liste de parties prenantes ainsi que d'obstacles, de limitations et de difficultés.

5. Groupes d'utilisateurs clés

Ces lignes directrices bénéficieraient d'une révision par deux groupes, le premier étant un groupe d'utilisateurs à même de garantir qu'elles sont en adéquation avec l'objectif visé. Ce groupe inclurait des représentants issus des Membres de l'OMSA ainsi que d'autres groupes de parties prenantes essentielles, tels les Groupes spécialisés de l'IUCN ou la CITES, à même de garantir qu'elles sont en adéquation avec l'objectif visé. Idéalement, ce groupe s'appuierait également sur des utilisateurs potentiels ayant peu eu affaire avec le commerce d'animaux sauvage mais susceptibles d'avoir besoin de développer une approche de réduction du risque pour un scénario ou un pays spécifique. Le second groupe serait constitué de réviseurs, spécialistes du domaine, et aurait une taille restreinte (3 membres au plus). Les membres du Groupe ont été priés de faire leurs suggestions hors session.

6. Suite du programme de travail après cette réunion

Le Groupe se réunira à nouveau pour une sixième séance au début mars 2022. Les avant-projets de chaque section seront finalisés ~10 jours avant la réunion afin de permettre leur examen préalable.

7. Finalisation du rapport

Le rapport a été finalisé et adopté par le Groupe lors de sa réunion suivante

Ordre du jour

**RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE
PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE
LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
(Réunion virtuelle, 28 janvier 2022)**

1. **Ouverture de la réunion et objet de la réunion**
 2. **Désignation du rapporteur**
 3. **Adoption de l'ordre du jour**
 4. **Point avec les sous-groupes de travail et discussion**
 5. **Groupes d'utilisateurs clés**
 6. **Suite du programme de travail après cette réunion**
-

Liste des participants

**REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
(Réunion virtuelle, 28 janvier 2022)**

MEMBRES

Dr William B. Karesh
Executive Vice President for Health and Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018,
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. James Compton
Project Leader, USAID Wildlife TRAPS, TRAFFIC
Room 307-308, Building A2
298 Kim Ma street/No.3
Alley 294 Kim Ma street - Van Phuc
Diplomatic Compound
Hanoi, VIETNAM

Dr Simon Rüegg
Senior scientist
University of Zurich
Winterthurerstr 270
CH-8057 Zürich, SUISSE

Dr Amanda E. Fine
(Invitée, mais n'a pas pu participer)
Health Program Associate Director - Asia
Wildlife Conservation Society (WCS)
A: 106, D Building, 3 Thanh Cong Street, Hanoi, VIETNAM

Dr Jonathan Sleeman
OIE Collaborating Centre for Wildlife Health and Biodiversity
US Geological Survey
US Department of Interior
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Catherine Machalaba
IUCN SSC Wildlife Health Specialist Group
Senior Policy Advisor / Senior Scientist
EcoHealth Alliance
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018,
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Marcela Uhart
Director, Latin America Program
One Health Institute, University of California, Davis, Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

OBSERVATEURS

M Julian Blanc
(Invité, mais n'a pas pu participer)
United Nations Environment Programme
NOF1, South Wing, Level 2
Mailing: P O Box 30552
Nairobi – 00200, KENYA

M. Loïs Lelanchon
IFAW
Boulevard Charlemagne 1, Bte 72
1041 Bruxelles, BELGIQUE

Mme Carolina Caceres, Présidence CITES Comité permanent
/M. Mathias Lortscher, Présidence CITES Comité pour les animaux
c/o Secrétariat CITES
Maison internationale de l'environnement
11 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève
SUISSE

Mme Kristina Rodina
(Invitée, mais n'a pas pu participer)
FAO, Forestry Officer, Wildlife and Protected Areas Management
FAO Headquarters
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALIE

M. Yan CHEN
(Invité, mais n'a pas pu participer)
INTERPOL
General Secretariat 200
Quai Charles de Gaulle
Department of Viroscience
69006 Lyon, FRANCE

Dr Danny Sheath
(Invité, mais n'a pas pu participer)
Technical Officer- One Health Initiative
Siège de l'OMS
Avenue Appia 20
1211 Genève, SUISSE

WOAH HEADQUATERS

Dr Keith Hamilton
Chef
Service de la préparation et de la résilience

Dr Tiggy Grillo
Chargée scientifique du Programme pour de santé de la faune sauvage
Service de la préparation et de la résilience

Dr Francisco D'Alessio
(Invité, mais n'a pas pu participer)
Adjoint au Chef de service
Service des normes

Dr François Diaz
Chargé de mission
Service de la préparation et de la résilience

Projet de Table des matières, au 1^{er} février 2022
(révisé à la suite de la réunion virtuelle du 31 janvier 2022)
REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE
PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE
LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
(Réunion virtuelle, 28 janvier 2022)

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<p>13. Résumé analytique</p> <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résumé infographique servant à montrer comment les différentes sections de ces lignes directrices sont en lien les unes avec les autres et se façonnent mutuellement 	<p><i>Sera analysé à un stade ultérieur</i></p>
<p>14. Champ d'application</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents pathogènes infectieux à toutes les interfaces où la transmission directe, indirecte ou vectorielle comporte un risque de propagation des maladies aux humains, aux animaux domestiques ou à la faune sauvage. - Animaux sauvages et animaux sauvages en captivité (zoos, animaux de compagnie, fermes, etc.) concernés par le commerce d'animaux sauvages. - Les animaux domestiques retournés à l'état sauvage sont cependant considérés comme hors champ d'application. - Terrestre et aquatique - <i>Inclure une déclaration d'ordre général sur les principes et les techniques/outils auxquels ces lignes directrices seraient applicables / utiles pour des contextes susceptibles de ne pas être couverts en détail dans ce document</i> 	<p><i>À réviser pour s'aligner sur le produit final</i></p>
<p>15. Objectif, buts visés et limites</p> <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence pour les utilisateurs (des lignes directrices) la nécessité de définir les objectifs de leur stratégie dès le départ. Cela façonnera le processus de réflexion de chaque utilisateur pour la mise en œuvre des lignes directrices. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souligner que les lignes directrices fournissent des exemples pratiques et constituent un canevas pour cette approche plutôt que des recommandations explicites. - Limites en raison de la base de connaissance en matière de santé et de maladies de la faune sauvage, des tests diagnostiques validés pour la faune sauvage et de l'incertitude provenant des biais d'information. Par exemple, certaines espèces sont bien étudiées alors que d'autres ne le sont pas. Ces limites soulignent la 	<p><i>À réviser pour s'aligner sur le produit final</i></p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
nécessité, indissociable du processus, d'impliquer des spécialistes scientifiques et techniques en matière de santé de la faune sauvage.	
<p>16. Introduction / Contexte / Mise en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion entre santé humaine, santé des animaux domestiques et santé de la faune sauvage - Bien-être animal associé au commerce des animaux sauvages - Aperçu du commerce des animaux sauvages : « mettre en évidence les complexités du commerce des animaux sauvage et de la chaîne d'approvisionnement ; décrire les similitudes, différences et interdépendances avec le commerce des animaux domestiques ; donner des exemples d'effets possibles en amont et en aval des interventions mises en œuvre ; proposer un langage commun pour favoriser la promotion et la participation » - Conditions pour la propagation effective d'un agent pathogène dont l'hôte d'origine est un animal sauvage à une espèce ne relevant pas de la faune sauvage et vice versa ? - « Facteurs externes ciblés pour les stratégies d'intervention et d'atténuation, prévention des maladies, résilience sanitaire de la faune sauvage, moteurs du changement social ou plus particulièrement risques de transmission des maladies en première ligne. Par exemple [discussion ou recommandations concernant les avantages de]... systèmes d'information sanitaire susceptibles de guider les activités de surveillance, d'identifier les risques de maladies de manière précoce et de s'attaquer aux causes profondes de la transmission entre espèces (p. ex. en limitant les perturbations systémiques dues à l'utilisation des terres, au changement climatique ou à l'évolution de la production animale)... » - FAO. 2020. Le défi COVID-19 : zoonoses et faune sauvage. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage proposant quatre principes directeurs pour réduire les risques de maladies zoonotiques et mettre en place des approches plus collaboratives en matière de santé humaine et de gestion de la faune sauvage.⁶ <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une vue d'ensemble du commerce des animaux sauvages, puis fournir une vue d'ensemble des éléments en lien avec la santé. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1^{er} paragraphe de la Section 6 est à déplacer dans cette section. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les interactions en lien avec le contenu de la section 2 « Champ d'application » - Diagramme de la théorie du changement / diagramme expliquant comment les lignes directrices sont utilisées pour assurer la boucle de feedback. 	1-2 pages

⁶ <http://www.fao.org/3/cb1163en/CB1163EN.pdf>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Approche multi-agences requise et qui devrait être recommandée par les lignes directrices. Obstacles et difficultés doivent être signalés. - L'évaluation du risque est une approche qui peut aider à réduire le risque – devrait être recommandée dans les lignes directrices. - Souligner et relever l'importance d'une utilisation durable de la faune sauvage ; la CITES fournit des orientations en la matière. 	
<p>17. Publics visés & parties prenantes / Implication et communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public clé : autorités gouvernementales nationales ayant un mandat dans le domaine de la santé animale, de la santé publique, de la gestion de la faune sauvage, du commerce des animaux sauvages et de l'application de la loi, ainsi que le personnel de première ligne tout au long de la chaîne de valeur du commerce des animaux sauvages. - Profilage des autres publics et de la manière dont chacun peut utiliser/interagir avec les lignes directrices. <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'un espace pour un paragraphe d'introduction faite. - Un public clé = parties prenantes de l'OMSA, dont les services de santé animale et les services vétérinaires - La sensibilisation de parties prenantes additionnelles et leur utilisation de ces lignes directrices pourrait être organisée par les parties prenantes de l'OMSA. - L'inclusion du personnel de première ligne a été discutée. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager d'ajouter les parties prenantes dans cette section. P. ex. recenser les groupes d'utilisateurs clés et les sources de savoir avec lesquelles communiquer et nouer le dialogue comme partie intégrante du processus. Cela devrait inclure ceux qui peuvent apporter des contributions techniques, sanitaires ou en matière de conservation, ceux qui fournissent des connaissances relatives aux considérations politiques, culturelles, sociales, réglementaires, légales ou économiques ainsi que ceux qui donnent un éclairage sur ceux qui sont impactés par chaque changement à mettre en œuvre. - Proposer les modalités de collaboration des parties prenantes (p. ex. instituer un comité de pilotage) ; mentionner et se référer aux collaborations plurisectorielles comme discuté dans le Guide sur les zoonoses de la Tripartite ou dans les Lignes directrices IUCN/OIE pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage - Recommandation : le minimum de secteurs/agences qui devrait être impliqués : autorités en charge de la faune sauvage (gestion et/ou commerce), autorités en charge de la santé animale (points de contact de l'OMSA), épidémiologistes/statisticiens - Réitérer la nécessité d'inclusion et d'équité des voix (autochtones inclus) 	<p>Paragraphe succinct incluant champ d'application / - introduction</p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<p>- Exemple : la loi suisse impose une collaboration Une seule santé. Mathias a fourni un exemple : la législation suisse donne mandat au Gouvernement de mettre sur pied une structure dédiée à la coordination du travail sur les sujets Une seule santé. L'article 54, Organe de coordination, de la loi fédérale suisse sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies) ainsi que les articles 83 et 84 de l'ordonnance correspondante fournissent un exemple de quand, comment et qui impliquer lorsqu'il s'agit de sujets spécifiques comme détecter, monitorer, prévenir ou combattre les zoonoses. Cela pourrait figurer sous forme d'encadré dans ces lignes directrices pour mettre en évidence les bonnes pratiques au niveau national.</p>	
<p>18. Approche de l'évaluation des risques/cadre décisionnel</p> <p>- S'appuyer sur les lignes directrices déjà élaborées en plus des cadres de risque spécifiquement élaborés pour le secteur du commerce de faune sauvage (p. ex. Sleeman et al. (en préparation) ; Lignes directrices UICN/OIE pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage, Wikramanayake et al. (2021), ainsi que d'autres) pour donner une vue d'ensemble.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques avec des informations limitées • Contexte de l'évaluation des risques : risque pour qui : santé humaine, santé des animaux domestiques, santé de la faune sauvage ; apprécier le risque sous de multiples facettes, p. ex. biodiversité, conservation, économie, culture locale et moyens de subsistance, agriculture, etc. • Différences géographiques • Différences entre espèces/taxons • Différences d'environnement du commerce/de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage <p>Mises à jour de la réunion de sept. 2021 :</p> <p>- Grandes lignes des approches et des réflexions pour l'évaluation du risque ; prise de décision et outils</p> <p>- Les collègues de la santé animale à la FAO pourraient également apporter leur aide pour cette section (via Kristina)</p> <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <p>- Inclure les informations sur l'évaluation du risque quantitative et qualitative et les réflexions liées à chacune d'elles lorsqu'elles s'appliquent aux risques d'agent pathogène et au commerce de faune sauvage. Voir l'évaluation tripartite conjointe du risque suivante: https://www.who.int/initiatives/tripartite-zoonosis-guide/joint-risk-assessment-operational-tool</p> <p>- Fournir un cadre pour l'utilisation de l'approche de précaution, pour le système d'analyse du risque et des points de contrôle critiques (Hazard Analysis and Critical Control Points system, HACCP), pour la Hiérarchie des contrôles (réf: CDC) ainsi que pour les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (réf: https://www.statpearls.com/articlelibrary/viewarticle/27736/).</p>	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux risques inconnus, la cote de risque devrait se baser sur une échelle élevé / modéré / faible ou rouge / orange / jaune. - L'importance d'inclure une diversité des points de vue à travers une consultation plurisectorielle est un élément essentiel du processus d'évaluation du risque. Exemple : Intégrer le genre dans la réflexion sur le commerce illégal d'animaux sauvages et sur les réponses à y apporter - Inclure des exemples pour faire la démonstration de la mise en œuvre - Cette section pour cibler l'identification et l'évaluation des risques, et un lien vers la section 7 qui couvre la gestion du risque <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audioconférence avec le sous-groupe pour élaborer l'avant-projet. - Un contexte décisionnel conçu pour explorer trois principaux compromis et la nécessité d'un cadre décisionnel inclusif. - Diagramme / exemples à inclure pour démontrer comment équilibrer les compromis. - Note: Le principe de précaution pourrait être mieux à sa place dans la section suivante. - Introduction à l'analyse du risque et bref aperçu de chacun des différents documents. - Serait formidable d'inclure des exemples de facteurs tangibles qui pourraient être pris en considération durant les évaluations du risque (taxons des hôtes, implantations, type de marchés, etc.) - Utile d'examiner ces perspectives dans cette section et dans la section #7 – étudier "qui" gère les risques "où". <ul style="list-style-type: none"> • "à l'intérieur d'un pays" se référera à l'évaluation et à la gestion des risques tout au long de la vaste chaîne du « commerce de faune sauvage » et sera probablement fortement axé sur la coordination entre les agences (gouv. et ONG) et les acteurs à l'intérieur d'un pays. • "entre pays" impliquera principalement des interactions de gouvernement à gouvernement ou des organisations internationales afin de définir les exigences pour le commerce international ou les contrôles aux frontières/douanes. • Elles seront complémentaires, signifiant qu'une politique et une approche « internes au pays » plus fortes pour évaluer et gérer les risques génèreront une sécurité accrue pour les éventuelles exportations. Les informations récoltées tout au long de la chaîne et un ensemble de mesures bien documentées par un système national fort fourniront les meilleures garanties à l'appui d'exportations sûres et seront bien plus efficaces que des mesures indépendantes appliquées lors de l'exportation. Les mesures nationales devraient bien évidemment inclure aussi l'évaluation et la gestion des risques présentés par les importations. - Les chapitres du Code sur l'analyse du risque à l'importation mériteraient d'être mentionnés dans ce chapitre, mais plus encore dans la section. 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paragraphe sur la théorie des systèmes à réviser par Simon - Incertitude couverte dans la section sur le principe de précaution (à déplacer éventuellement dans la section suivante) - Exemples de cas à inclure : exemple de l'importation de cochons d'Inde à Hong Kong, commerce des salamandres, évaluation du risque à l'importation faite par les pays (appréciation australienne du risque à l'importation disponible en ligne), Amanda a des exemples de l'Asie du Sud-Est - Recommandation de cette section : l'analyse du risque est une approche clé pour réduire le risque - Fournir un tableau ou une check liste des facteurs de risque – à inclure aussi dans une annexe - Nécessité de relever que la prise de décision peut avoir un impact en amont et en aval (de la chaîne d'approvisionnement) et qu'il est donc nécessaire d'être conscient des conséquences susceptibles d'en découler, en fonction du point où l'intervention a lieu. 	
<p>19. Aperçu des techniques et des interventions de réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Général : prévenir, minimiser, évaluer, protéger (ou cadre simple similaire pour structurer les possibilités) - Options : p. ex. fermeture ou gestion des marchés de faune sauvage ou des marchés humides, interdictions commerciales, réglementation sanitaire et sécurité biologique, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, baisse de la demande, abattage, élevage et interventions socio-écologiques - IPBES, orientations provisoires OMS/OIE/PNUE et rapport Stephen 2021, particulièrement Tableaux 3.1 et 3.2. - Application des normes commerciales et sanitaires existantes - Utilisation de l'infographie de la chaîne d'approvisionnement générique comme base, définition d'une série de sections abordant les éléments suivants par rapport à l'infographie. Chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage : animaux sauvages en liberté, prélèvement/capture/chasse, détention locale (y compris élevage, etc.) et internationale, abattage/dépeçage/transformation, transport transfrontalier (transport, délocalisation, transfert), distribution et commercialisation internationale, marché local, utilisateur final local et international. <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Populations à risque et niveaux de risque associés (question : ne serait-ce pas mieux dans la section 8 ?)</i> ○ <i>Types de risques et exemples</i> ○ <i>Interventions et stratégies de réduction des risques de maladies, y compris critères de référence/normes minimales référence/normes minimales</i> 	<p>Commencer avec 1-2 points pour approfondir approche /contenu</p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Liens vers les orientations actuelles déjà disponibles (combinaison/liens possible avec point précédent)</i> ○ <i>Points de variation, p. ex. manière dont un point spécifique de la chaîne d’approvisionnement peut varier en fonction des facteurs de risque associés et de la réalité régionale.</i> ○ <i>Ensemble de compétences, possibilités de formation et exigences en matière de capacités</i> ○ <i>Possibilités de surveillance</i> ○ <i>Interventions réglementaires/autorités responsables et tenues de rendre des comptes</i> <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau 1 dans Hilderink MH & de Winter II (2021). No need to beat around the bushmeat–The role of wildlife trade and conservation initiatives in the emergence of zoonotic diseases. Heliyon, e07692. - AUSTRALIAN STANDARD FOR THE HYGIENIC PRODUCTION OF WILD GAME MEAT FOR HUMAN CONSUMPTION - Australie - Export Control (Wild Game Meat and Wild Game Meat Products) Rules 2021 <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer avec 1-2 points pour approfondir approche/contenu <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe a convenu que cette section est axée sur la prévention de la transmission d’agents pathogènes potentiels issus/au sein de la faune sauvage tout au long des chaînes d’approvisionnement de la faune sauvage. - Envisager l’utilisation du mot «stratégie» à la place de «technique» - Approches à envisager – Principe de précaution, système d’analyse du risque et des points de contrôle critiques (Hazard Analysis and Critical Control Points system, HACCP), pour la Hiérarchie des contrôles (réf: CDC) ainsi que pour les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (réf: https://www.statpearls.com/articlelibrary/viewarticle/27736/). À discuter dans la section 6 – évaluation du risque - S’appuyer éventuellement sur une ressource développée par l’OHHLEP (Panel d’experts de haut niveau Une seule santé) qui étudie le système HACCP pour 11 interfaces, commerce de faune sauvage et de gibier compris. - La référence à “Prévenir, minimiser, évaluer, protéger” provenait de IUCN/OIE 2021 guideline. - En revanche envisager d’utiliser la hiérarchie du contrôle à partir de laquelle il est possible de dresser une liste d’interventions : élimination, substitution, contrôles techniques, contrôles administratifs, PPE (tels qu’appliqués au SARS-CoV-2 and Wildlife par les CDC). La théorie à la base de la hiérarchie du contrôle est que les 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<p>méthodes de contrôle figurant en haut du graphique (p. ex. prévention) sont potentiellement plus efficaces et protectrices que celles situées au bas (p. ex. PPE).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclure des informations sur: <ul style="list-style-type: none"> o La manière d'appliquer chaque stratégie et intervention de réduction du risque, quels sont les bénéfices/impacts potentiels de chacune (+/- les pour et contre), l'appréciation de l'efficacité par le biais du suivi et de l'évaluation (comme décrit à la section 8) en notant l'importance du processus de feedback pour modifier, réviser ou changer les stratégies et les interventions. o L'équilibre entre contrôles, implications, bénéfices et impacts potentiellement négatifs. - Infographie de la chaîne d'approvisionnement générique – nécessité d'ajouter les fermes d'animaux sauvages. - Une approche de type check liste serait utile. Différentes infographies envisagées. - Noter l'importance de la communication intersectorielle et des interventions coordonnées. - Inclure des exemples pour faire la démonstration de la mise en œuvre - Liens vers l'identification et l'évaluation des risques à la section 6 ; inclure la gestion du risque dans cette section - Communication du risque et formation pourraient être traités ici et mis en lien avec la section 10. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canevas de la hiérarchie des contrôles - Exemples – exemples spécifiques connus ainsi qu'exemples génériques; s'appuyer sur les exemples du diagramme fournis plus bas. 	
<p>20. Outils et orientations pour le suivi et l'évaluation parmi une série d'indicateurs et de critères de référence potentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par exemple, suivi et évaluation de l'adoption et de la conformité, évolution des indicateurs commerciaux relatifs à la faune sauvage (p. ex. volume), conséquences imprévues et/ou abandon progressif de certaines pratiques. De nombreuses approches ont été examinées, notamment l'utilisation des données déjà saisies à l'heure actuelle (TRAFFIC, CITES, INTERPOL, etc.) et/ou la surveillance des maladies de la faune sauvage, en vue d'identifier de techniques d'atténuation efficaces. Les systèmes de mesure et indicateurs clés doivent être liés à des résultats vérifiables. Il a été indiqué que cette section pouvait permettre d'intégrer des conseils généraux dans les lignes directrices, mais que le développement d'outils de suivi et d'évaluation efficaces était un travail à part entière et n'entrait pas dans le champ d'application défini. - Effets en amont et en aval 	<p><i>Avant-projet pour la prochaine réunion</i></p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance – faune sauvage, animaux domestiques et humains [p. ex. surveillance, échantillonnage, suivi et tests de la faune sauvage : inspections ante mortem et post mortem, enquête sur les maladies, identification, traçabilité et tenue de registre <p>Mises à jour de la réunion de sept 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aperçu de pourquoi c'est important, concepts de mise en œuvre, que suivre/évaluer et pourquoi, quelles sont les données utilisables dont on dispose – commerce tout comme maladies de la faune sauvage. - Cette section est considérée comme d'une importance capitale. <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utile pour mettre en lien suivi et évaluation avec les orientations aux sections 6 et 7 - Relevé que, dans cette section, des exemples seraient utiles. - Inclure le point de point de multiples parties prenantes lors de la conception des outils de suivi et d'évaluation. - Communication intersectorielle et interventions coordonnées essentielles pour éviter les résultats négatifs. - Le Groupe a noté que les changements de comportements sont probablement plus efficaces s'ils sont ancrés dans la structure socio-culturelle correspondante, en plus de la gouvernance. - Critères de référence – la question est de définir quel point d'ancrage du système socio-écologique sert de référence. Les possibilités comprennent : références numériques, processus à définir ou principes d'établissement des processus. La description de points d'ancrage est donnée par le Donella Meadows Project. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter la théorie du changement recommandée plus haut dans le document. - Souligner l'importance et l'utilité du suivi et de l'évaluation. - Noter que l'approche adoptée pour le suivi et l'évaluation changera et dépendra du contexte local ou de la mise en œuvre. - Tenter de dresser une liste d'indicateurs prêts à l'emploi (déjà existants) – en essayant de les utilisant. - Conseil sur la manière de choisir les indicateurs et les cas dans lesquels ils pourraient ne pas fonctionner ou qu'utiliser lorsqu'un indicateur fait défaut / n'est pas utilisable. - Quelques exemples, peut-être deux exemples antagonistes, pourraient démontrer de manière utile la nécessité de prendre en compte les facteurs et les acteurs locaux pour mettre en œuvre un cadre suivi & évaluation, afin de garantir son adéquation au contexte. <ul style="list-style-type: none"> o Réduire la demande pour les produits de la faune sauvage – suivre le nombre d'espèces passant dans le commerce 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire le risque d'agents pathogènes sur le marché de la faune sauvage – suivre la contamination par des agents pathogènes - En fournissant des exemples, cela peut constituer un point de départ que les utilisateurs peuvent modifier lorsqu'ils se sont familiarisés avec les lignes directrices. - Des indices de catastrophe peuvent aussi être utiles – par ex. DRR. https://www.unisdr.org/files/47063_indicatorsformeasuringtheintegratio.pdf <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter l'évaluation de l'équité et la collaboration inter-agences - Envisager que cette section soit déplacée (peut-être à la fin) en relevant le besoin d'évaluation et de monitoring à chaque étape du processus 	
<p>21. Outils pour identifier les lacunes et les exigences en matière de capacités</p> <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils qui sont déjà disponibles <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers interactifs, outil de l'OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires [PVS], processus de Joint External Evaluation [JEE] de l'OMS, plans d'action nationaux, évaluation des besoins NWHC, outil d'évaluation de la surveillance (FAO). - Identifier les lacunes, les besoins et les exigences en matière de capacités (p. ex. pour les exigences mentionnées aux sections 6,7,8) - Structures et mandats de gouvernance. - Incitations financières et justification <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de compétences et d'évaluation seront passablement dépendants du cadre présenté dans les sections antérieures. - Présenter un aperçu des outils qui sont déjà disponibles (p. ex. PVS, JEE, outil Une seule santé de hiérarchisation des maladies zoonotiques), en indiquant lequel utiliser, quand l'utiliser ainsi que ses limites lorsqu'appliqué au commerce de la faune sauvage. Le conseil pourrait être spécifique au public. - Éventuellement aussi inclure des outils qui font défaut. - Nécessité de compter avec une évolution constante des conditions, avec des impacts inattendus, avec les comportements nouveaux, avec le marché noir, etc. - Certains exemples nationaux pourraient être utiles - Coûts / bénéfices des différentes stratégies et exigences en matière de financement (\$\$) 	

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Aussi mentionné les évaluations de durabilité, disponibles auprès de la CITES ; les informations figurant dans ce document pourraient être utilisées par la CITES et vice versa. 	
<p>22. Conseils pour la mise en œuvre, la communication des risques et la formation</p> <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils déjà disponibles - Conseils généraux concernant la nécessité d'outils de changement des comportements ; prise acte du fait que ces besoins sont à adapter au contexte social ; liens vers les conseils de santé publique ; nécessité de s'associer à d'autres groupes <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utile de mettre cette section en lien avec la section sur les publics visés, prise en considération des différents publics lors du développement, de la mise en œuvre, de la communication et de la formation. - Exemples et incitations pourraient être ajoutés. - Exploiter les ateliers interactifs nationaux, PREDICT, les enseignements tirés d'autres initiatives - Noté le développement des modules d'eLearning de l'OIE sur le commerce de la faune sauvage. À développer sur la base du contenu de ces lignes directrices. Deux modules : Jour 2 compétence et expert. - Développement du produit et mise en œuvre, facteurs de réussite : volonté politique, finances, ressources, capacités institutionnelles, connaissances techniques, etc. - La communication du risque et la formation pourraient être traitées à la section 7 <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parties prenantes, sources d'information fiables, personnaliser la diffusion. - Enquêtes sur les connaissances, les pratiques et la diffusion. - Des exercices de simulation sont décrits, tout comme la manière dont ils pourraient être appliqués au commerce de la faune sauvage. Capacités diagnostiques et lacunes. - Enseignements tirés et comment partager les pratiques au niveau local, régional, mondial. - Décrire les incitations potentielles. - Cadre en lien avec les ressources (\$\$) – quelques exemples <p>Mise à jour de la réunion de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transparence dans la prise de décision - Relevé que la chaîne de valeurs et les usages peuvent varier 	<p><i>Avant-projet pour la prochaine réunion</i></p>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - Recommandé les spécificités (sur la base des résultats de l'évaluation du risque) : p. ex. surveillance, etc. 	
<p>23. Terminologie et définitions</p> <p>Nécessité de définir clairement les termes « faune sauvage », « animaux sauvages » et « animaux sauvages captifs » (élevage, zoo, animaux de compagnie, etc.) dans les lignes directrices, à la lumière des définitions de l'OMSA.</p> <p>Ressources avec glossaires utilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies⁷ - Déclaration du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, avril 2020. Le Commerce des animaux sauvages et les maladies zoonotiques émergentes (avril 2020)⁸ - Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (orientations provisoires publiées par l'OMS, l'OIE et le PNUE le 12 avril 2021)⁹ - Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE¹⁰ (<i>animaux féroces considérés comme hors du champ d'application, s'assurer que les animaux aquatiques sont pris en considération</i>) - <i>Inclure définitions sur le bien-être de la faune sauvage (p. ex. cinq domaines/libertés) [DJ Mellor comme référence pour les 5 domaines : https://www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870/htm]</i> <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compiler les définitions utilisées dans les ressources clés pour fournir une base où prélever les définitions à utiliser dans les lignes directrices, afin d'avoir des définitions alignées sur les autres ressources plutôt qu'en conflit avec elles. - Liste d'utilisations de la faune sauvage et lien pour cibler les publics à développer. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 / janv. 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour en cours. 	<p><i>Continuer à compiler les définitions disponibles – finaliser pour s'aligner sur le contenu des lignes directrices</i></p>
<p>24. Aperçu des orientations et documents clés déjà disponibles, notamment normes, lignes directrices et manuels de formation de l'OIE, de la FAO, de l'OMS, du PNUE, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS-OIE-PNUE 2021, Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (Orientations provisoires publiées le 12 avril 2021) - OMS (2006). Marchés-santé : guide pour le respect des conditions d'hygiène sur les marchés alimentaires. - https://www.who.int/foodsafety/capacity/healthy_marketplaces/en/ 	

⁷ <https://ipbes.net/pandemics>

⁸ https://www.oie.int/en/document/a_oiewildlifetradestatement_april2020-2/

⁹ <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/ig-121-1-food-safety-and-covid-19-guidance-for-traditional-food-markets-2021-04-12-en.pdf>

¹⁰ <https://www.oie.int/en/what-we-do/standards/codes-and-manuals/terrestrial-code-online-access/>

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre	Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> - OMS (2018). Surveillance des maladies d'origine alimentaire. https://www.who.int/foodsafety/areas_work/foodborne-diseases/fbd_surveillance/en/ - WHO (2006). Public health interventions for prevention and control of avian influenza. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/205700/B0237.pdf - OIE (2021). Code sanitaire pour les animaux terrestres. https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/ - FAO/OIE/OMS (2005). Stop the spread: Measures to stop the spread of highly pathogenic bird flu at its source (« Mesures visant à enrayer la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène à sa source »). https://www.who.int/influenza/resources/documents/stop_spread_bird_flu/en/ - FAO (2019). Technical guidance principles of risk-based meat inspection and their application (« Orientations techniques : principes de l'inspection des viandes fondée sur les risques et leur application ») http://www.fao.org/3/ca5465en/CA5465EN.pdf - FAO/OIE/OMS (2021). Le SARS-CoV-2 chez les animaux élevés pour leur fourrure : évaluation du risque GLEWS+ : https://www.fao.org/3/cb3368fr/cb3368fr.pdf - UNODC 2020 Le potentiel d'exposition à des agents pathogènes provenant d'espèces sauvages lors de saisies : Orientations pour évaluer et réduire les risques de transmission aux agents de terrain. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établi avec les ressources clés qui sont fournies dans les sections alignées sur les sections de ces lignes directrices. Plus de ressources susceptibles d'être ajoutées au fur et à mesure de leur identification. 	